

Produit

La bande ORALITE® GP 030 est une bande rétroréfléchissante souple et flexible composée de microbilles de verre conçue pour être cousue sur les vêtements utilisés dans la lutte contre les incendies et nécessitant une résistance à l'arc et aux flammes. Les prismes du logo ORAFOL sont gravés sur le recto de la bande afin de permettre une identification instantanée du haut degré de qualité de la bande et de sa conformité aux normes. La bande ORALITE® GP 030 dépasse les exigences minimales de rétroréflexion de la norme EN ISO 20471:2013.

Composition

La bande ORALITE® GP 030 est composée de microbilles de verre rétroréfléchissantes grand angle recouvrant un support en tissu 100% coton à coudre.

Homologation du produit

- EN ISO 20471:2013/A1:2016 – Vêtements de signalisation à haute visibilité
- EN 469:2005+A1:2016 – Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers
- EN ISO 11611:2015 – Vêtements de protection utilisés pendant le soudage et les techniques connexes
- EN ISO 11612:2015 – Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes
- EN ISO 14116:2015 – Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes. Matériaux, assemblages de matériaux et vêtements à propagation de flamme limitée
- EN ISO 15614:2007 – Vêtements de protection pour sapeurs-pompiers – Méthodes d'essai de laboratoire et exigences de performance pour vêtements portés pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels
- Protection contre les arcs électriques

Couleur

La bande ORALITE® GP 030 est disponible en gris (aspect de jour) et réfléchit une couleur blanche la nuit.

Rétroréflexion

La bande ORALITE® GP 030 dépasse les exigences minimales de rétroréflexion de la norme EN ISO 20471:2013 d'après les tests réalisés à angle $e=0^\circ$ ou $e=90^\circ$ conformément aux procédures de la norme EN ISO 20471:2013. Les coefficients caractéristiques de rétroréflexion sont indiqués dans le tableau 1 ci-dessous.

Résistance à l'arc

La bande ORALITE® GP 030 répond aux exigences minimales de résistance à l'arc lorsqu'elle est testée conformément aux normes F1506 et F1891 de l'ASTM. En outre, le matériau a un ATPV (Arc Thermal Performance Value) supérieur à 15 cal / cm² selon ASTM F1959.

Résistance aux flammes

La bande ORALITE® GP 030 répond aux exigences de la norme EN 469:2005 Clause 6.1 et 6.5 et EN 14116:2008 Index 3.

Lavage

ISO 6330:2012, Méthode 6N – 30 lavages à 60° C

Nettoyage à sec

ISO 3175:2010, Méthode 2A - 30 cycles

Instructions d'application

La bande ORALITE® GP 030 étant monocouche, elle peut être piquée à n'importe quel endroit de sa surface. Une couture de 8 points tous les 2,54 cm est recommandée. La couture doit être située à au moins 2 mm du bord de la bande.

Conservation

Stockez la bande ORALITE® GP 030 dans un endroit frais et sec et utilisez-la au cours de l'année de sa réception.



Tableau 1 – Coefficient de rétroréflexion

Angle d'observation	Angle d'entrée ($\beta_1, \beta_2=0$)			
	5°	20°	30°	40°
0,20° (12')	450	290	180	65
0,33° (20')	250	200	170	60
1,00° (1°)	25	15	12	10
1,50° (1°30')	10	7	5	4

Le coefficient de rétroréflexion (R^ ou R_A) s'exprime en cd/lux/m²

REMARQUE IMPORTANTE

Pendant toute la durée du process de fabrication, tous les produits ORAFOL sont soumis à un contrôle qualité rigoureux. Nous garantissons qu'ils sont de qualité loyale et marchande et exempts de tous défauts de fabrication. Les informations publiées reposent sur nos analyses et nos recherches et ne constituent aucune garantie de propriétés ni aucun accord de qualité. En raison de la variété des possibilités d'utilisation des produits ORAFOL et de la constante mise au point de nouvelles applications, l'acheteur est appelé à évaluer soigneusement l'adéquation et la performance du produit dans la perspective de l'usage auquel il est destiné et assume tous les risques en corrélation avec une telle utilisation. Aucune garantie n'est assumée pour des fins différentes de celles mentionnées dans la Fiche technique ni pour des applications qui ne sont pas mises en œuvre conformément aux consignes d'utilisation d'ORAFOL.

La durabilité du produit final dépend d'une multitude de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, le choix et la préparation du substrat, le respect des directives d'application recommandées, le territoire géographique, les conditions d'exposition et la maintenance du matériel ORAFOL et du produit final. Les défauts du produit induits par le support ou une préparation de surface incorrecte ne sauraient engager la responsabilité d'ORAFOL.

Lors de l'utilisation des produits ORAFOL, il est nécessaire de respecter toute réglementation nationale pertinente. ORAFOL vous recommande de vous informer auprès des autorités locales à propos des prescriptions actuelles en vigueur et de vous assurer que le produit satisfait à ces exigences. Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec ORAFOL.

ORALITE® est une marque déposée de ORAFOL Europe GmbH.

